

GUIDE DES ETUDES

Diplôme: MASTER 1ère année

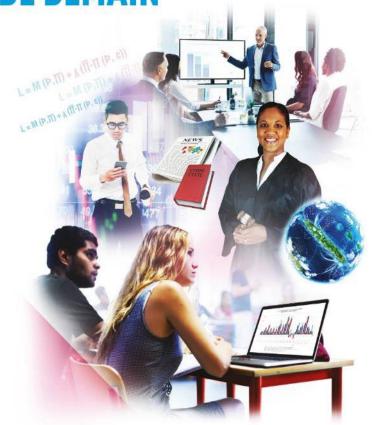
Mention: DROIT

Année : 2023-2024

Formation initiale et continue

DEG - DÉPARTEMENT DROIT, ÉCONOMIE & GESTION

BÂTIR LES COMPÉTENCES DE DEMAIN



Le département Droit, économie & gestion propose une offre de formation complète de la capacité en droit jusqu'au master (bac+5), en formation initiale ou en formation continue. Ces cursus permettent la poursuite d'études au niveau local, national et international ou une intégration facilitée dans la vie active notamment grâce à des enseignements en partie contextualisés à la Nouvelle-Calédonie.



SOMMAIRE

| PRESENTATION DU DEPARTEMENT DROIT, ECONOMIE & GESTION | 4 |
|---|----|
| INFORMATIONS PRATIQUES | 5 |
| Quatre réflexes à acquérir | 5 |
| Présentation de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) | 6 |
| L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL | 7 |
| DEMARCHES ADMINISTRATIVES | 8 |
| 1. Inscription administrative | 8 |
| 2. Inscription aux examens (inscription pédagogique) = IP | 8 |
| LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE | 9 |
| LE CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL) | 11 |
| CALENDRIER UNIVERSITAIRE master 1 –2023-2024 | 12 |
| SIGLES ET ABBREVIATIONS | 13 |
| DESCRIPTIF DE LA FORMATION | 14 |
| Public concerné | 14 |
| Organisation de la formation | 15 |
| Stage obligatoire | 15 |
| Poursuite d'études en master 2 ^{ème} année | 16 |
| Insertion professionnelle | 16 |
| Presentation des maquettes de formation | 17 |
| Parcours Droit Privé | 17 |
| Parcours Droit Public | 18 |
| Descriptif des enseignements | 19 |
| Reglement des etudes | 33 |
| Admission en Master mention droit 1ère année | 33 |
| Modalités de contrôle des connaissances (MCC) | 34 |
| Contrôle terminal et contrôle continu | 34 |
| Acquisitions des EC, UE, semestres et année : | 34 |
| Session de rattrapage | 35 |
| Mentions | 36 |

| Assiduité | 36 |
|------------------------|----|
| Stage obligatoire | 37 |
| Délibérations | 37 |
| SANCTION DISCIPLINAIRE | 37 |
| DELIVRANCE CARTE SUP' | 39 |

PRESENTATION DU DEPARTEMENT DROIT, ECONOMIE & GESTION

Le département Droit, Economie & Gestion propose une offre de formation étoffée avec une capacité en droit, une licence en Droit, une licence Economie-Gestion (dont un parcours en partenariat avec le Vanuatu), un master mention Droit ainsi qu'une préparation à l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA). Depuis la rentrée universitaire 2018, le début du cursus Economie et Gestion peut être suivi à Nouméa ou à Koné (Campus de Baco).

Ces formations universitaires permettent soit une poursuite d'études (en Nouvelle-Calédonie en métropole ou à l'étranger), soit une intégration facilitée dans la vie professionnelle grâce, notamment à une partie des enseignements contextualisés au territoire. En effet, la Nouvelle-Calédonie s'est vue transférer de nombreuses compétences de l'Etat au fil des années, compétences qu'elle exerce à présent pleinement, par l'intermédiaire de ses institutions. Les futurs cadres formés aux spécificités locales pourront se prévaloir d'une connaissance accrue du contexte et des règles calédoniennes et donc d'une employabilité plus immédiate.

Dans le contexte juridique et économique calédonien si singulier, notre ambition est de vous préparer à assumer des responsabilités au niveau administratif, politique ou institutionnel ou au sein des entreprises locales, régionales ou internationales qui forment le tissu économique dynamique de la Nouvelle-Calédonie.

Directrice DEG:

Laïsa RO'I

Directeur adjoint DEG:

Katia BRETES

Responsable pédagogique Master mention Droit :

Carole DUPOUEY-DEHAN carole.dupouey@unc.nc

Bureau de scolarité :

sp-deg@unc.nc / Tel: 290.300 ou 290.305

Site internet du département : https://unc.nc/formation/droit-economie-et-gestion/

INFORMATIONS PRATIQUES

QUATRE REFLEXES A ACQUERIR

1. Horaires d'ouverture aux étudiants du bureau de la scolarité :

Lundi : 13h00 - 17h00 Mardi : 13h00 - 17h00

Mercredi : fermé

Jeudi : 7h30 - 13h00

Vendredi: 7h30 - 13h00

Aucun accueil étudiant aura lieu en dehors de ces horaires d'ouverture.

2. Tableaux d'affichage

Consultez régulièrement les panneaux d'affichage.

Vous y trouverez des informations relatives :

- aux dates des inscriptions pédagogiques (IP);
- à la répartition des étudiants par groupe de TD/TP;
- aux modalités de contrôle des connaissances ;
- diverses informations.

3. Site internet de l'université : http://unc.nc/

4. Messagerie électronique de l'UNC

Pensez aussi à activer et à consulter <u>régulièrement</u> votre messagerie électronique étudiante qui vous donne accès à des informations importantes.

PRESENTATION DE LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE (DEVE)

Cette direction regroupe l'ensemble des services dédiés aux étudiants.

Elle apporte son soutien à la politique de l'université en faveur de l'étudiant, son appui administratif et technique au pilotage et à la mise en œuvre des missions de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le bureau de la vie étudiante : deve bve@unc.nc / 290.290

Espace Uni-Handicap

L'espace Uni-handicap accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent, afin de faciliter le bon déroulement de leurs études. Il est situé aux services centraux de l'UNC à Nouméa et est ouvert tous les jours de 7h à 11h30 et de 13h30 à 16h sauf le vendredi après-midi.deve handicap@unc.nc

L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

L'Université de la Nouvelle-Calédonie met à la disposition de ses étudiants et personnels des moyens informatiques, dont un Environnement Numérique de Travail, ou « ENT ». Cette plateforme permet d'avoir accès en ligne, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques personnalisés.

Connectez-vous sur https://ent.unc.nc/ en utilisant l'identifiant et le mot de passe de votre compte, reçus au moment de votre inscription. Vous pouvez vous connecter via tout dispositif (ordinateur, tablette, smartphone) et depuis tout point d'accès à Internet. L'ENT est votre point d'entrée de vos services numériques, pour travailler, collaborer et communiquer. Vous y trouverez notamment :

- Vos cours en ligne via l'outil MOODLE, les portails documentaire et scientifique ;
- La possibilité de créer votre portfolio électronique avec l'outil MAHARA, pour valoriser vos connaissances, compétences, expériences etc. ;
- Votre espace de stockage Cloud pour le travail collaboratif, qui vous permet de stocker jusqu'à 5Go de données par utilisateur, et de partager vos documents avec des personnes internes ou externes;
- Votre emploi du temps ou votre dossier scolarité : informations administratives, gestion des absences, gestion des notes etc. ;
- L'accès à votre messagerie électronique et votre agenda, la possibilité de demander de document lié à votre scolarité, etc. ;
- Les actualités de la vie universitaire et toute information qui vous intéresse : sur les activités culturelles et sportives, les associations étudiantes, sur l'international, la santé, les restaurants, les bourses, les relations avec les anciens étudiants etc. ;
- La possibilité déposer votre CV et de consulter des offres de stages ;
- Et encore bien d'autres services ! Petites annonces, tutoriaux techniques, veille numérique...

L'ENT est régulièrement enrichi de nouveaux contenus et fonctionnalités.

LE DISPOSITIF D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

En cas de difficulté technique (perte de mot de passe, panne d'un dispositif ou d'une fonctionnalité,...) ou de besoin d'assistance à l'utilisation des outils mis à votre disposition, vous pouvez contacter la hotline de la direction du Numérique et des Systèmes d'Information au 290.911 ou à l'adresse 911@unc.nc, en décrivant précisément votre problème.

Un ticket d'assistance sera alors créé à votre nom, qui permettra de suivre la résolution de votre demande. Des notifications d'avancement vous seront diffusées par email au fur et à mesure de son traitement.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Au cours du premier semestre, vous aurez à effectuer 2 inscriptions obligatoires :

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Toutes les informations figurent sur le site suivant :

https://unc.nc/formation/inscriptions/admissions/

2. INSCRIPTION AUX EXAMENS (INSCRIPTION PEDAGOGIQUE) = IP

L'inscription aux examens est obligatoire. Elle se fera après l'inscription administrative, via votre ENT.

Les dates précises seront communiquées sur le site de l'université et annoncées durant les CM. Vous devez absolument vérifier les données en allant sur le site de votre ENT.

Les dates limite d'inscription pédagogique sont impératives. Après ces dates, il sera impossible de modifier le contrat pédagogique.

Attention : ce formulaire a valeur de contrat. Tout changement doit faire l'objet d'une modification auprès du secrétariat, dans les délais indiqués. Cette inscription permet l'accès aux examens.

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

La Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (BUNC), c'est avant tout une large offre documentaire :

Trois bibliothèques déclinent cette offre, auxquelles il convient d'ajouter un dépôt d'ouvrages en économie et gestion sur le site de l'Antenne du Nord :

- La bibliothèque universitaire de Nouville pour le droit, l'économie et la gestion, les sciences et techniques, les lettres, langues et sciences humaines ;
- La bibliothèque universitaire de l'ESPE pour la formation des enseignants du 1er et 2nd degré ;
- La médiathèque universitaire de Wallis et Futuna pour la littérature de jeunesse, la documentation scolaire, les films et les ouvrages sur l'Océanie.

La BUNC, c'est également une bibliothèque numérique disponible via le portail documentaire http://portail-documentaire.univ-nc.nc qui vous permet de consulter des livres et des revues électroniques, des bases de données, des dictionnaires et encyclopédies électroniques. Ces collections numériques sont accessibles depuis l'UNC mais aussi depuis l'extérieur avec les identifiants fournis par l'établissement.

La BUNC à Nouville, c'est aussi une offre de services très étendue :

- Un nouveau catalogue en ligne pour 2019 afin consulter de votre compte lecteur et prolonger vos prêts, suggérer des acquisitions et réserver des documents ;
- 500 places de travail réparties en zone de silence, de chuchotage et de discussion pour le travail en groupe;
- Une salle Premium de 18 places (accessible sous condition aux étudiants de niveau L3 et supérieur);
- Une salle informatique de 40 places ;
- Une salle de formation de 44 places ;
- Une salle audiovisuelle de 24 places ;
- Des espaces collaboratifs ouverts et accessibles librement;
- Des carrels (2 à 6 places) et des salles de travail en groupes (6 à 12 places) accessibles sur réservation Nouveauté 2019 : réservation en ligne et par application mobile ;
- Des automates de prêts ;
- Des PC portables (5 ordinateurs) à utiliser dans la BU;
- L'accès Wifi;
- Le prêt entre bibliothèque (PEB);
- Le prêt de dessertes mobiles empruntables à la ½ journée ou à la semaine, (réservées aux usagers de la salle Premium);
- Des casiers "intelligents" pour la mise à disposition des demandes de consultation des documents du magasin, des prêts entre bibliothèques etc.

Un service de questions-réponses à distance : http://portail-documentaire.univ-nc.nc/contact

Pour en savoir plus (contacts, horaires d'ouverture, conditions de prêts, etc.), consultez le portail documentaire, entièrement relooké : http://portail-documentaire.univ-nc.nc

La BUNC, c'est encore:

- Des formations adaptées avec des modules intégrés dans les cursus ;
- des ateliers à la demande pour vous permettre de découvrir un outil ou une ressource documentaire;
- des formations « sur mesure » selon vos besoins ;
- du tutorat documentaire et informatique pour vous aider dans votre travail universitaire pour comprendre un TD, lire un code juridique, prendre des notes par exemple;
- des animations culturelles tout au long de l'année avec des expositions, des rencontres, des débats, des projections etc.;
- des échanges avec les étudiants autour de thématiques co-construites avec l'équipe des médiations, sur les usages de nos services, de nos espaces,... Vous avez des idées, un projet, contactez-nous (bu-pole-mediations@unc.nc).

La BUNC est également présente sur Facebook (https://www.facebook.com/bucaledonie/): abonnez-vous à la page pour connaître les dernières infos!

LE CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL)

Le Centre de Ressources en Langues de Nouville est un espace multimédia dédié à l'apprentissage, au perfectionnement et à la pratique des langues, l'anglais pour les étudiants UNC, le Français Langue Etrangère (FLE) pour les étudiants anglophones accueillis à l'Université.

C'est un Centre agréé pour les certifications et examens de langues.

Anglais

Le Centre de ressources en langues vient en appui aux programmes de mobilité Internationale. Pour bénéficier d'un semestre d'études ou poursuivre des études Australie ou en Nouvelle- Zélande, l'obtention du IELTS (International English Language Testing System) est obligatoire. En partenariat avec ELA (English Language Academy) – University of Auckland, le CRL prépare et organise 4 sessions par an.

Le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) s'adresse à tous les étudiants inscrits en formation initiale mais en particulier aux étudiants inscrits en Master Enseignement.

Français Langue Etrangère

Le Centre de Ressources en langues est agréé pour organiser des sessions d'examens en vue de l'obtention du TCF (Test de Connaissance de Français). Cette certification s'adresse aux étudiants non francophones inscrits à l'UNC qui souhaitent connaître leur niveau de français et/ou s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Les étudiants non francophones peuvent également passer le DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française), DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française).

Auto-formation accompagnée :

En plus des cours de langues qui font partie intégrante du parcours LMD, le Centre de ressources en langues propose un accès en auto-formation accompagnée pour les étudiants qui souhaitent améliorer leur niveau de langues. Le dispositif mis en place à cet effet permet d'acquérir plus d'autonomie dans l'apprentissage des langues et travailler à son rythme avec l'appui d'un tuteur.

Heures de tutorat proposées en anglais, en FLE, à partir de ressources diversifiées : exercices en ligne, clip, émissions radio, TV, journaux, films, etc.

Ateliers spécifiques :

- Préparations aux certifications en anglais : IELTS, CLES ;
- Préparations aux certifications en français : TCF, DELF/DALF, certification Voltaire ;
- Ateliers de conversation en anglais et en FLE;
- Stages intensifs ou formations spécifiques organisés à la demande des responsables de département.

Pour toute information:

Centre de ressources en langues : Bat LLSH, 1er étage, L13- L14. Contact : crl@univ- nc.nc

Tel: (+ 687) 29 04 50

CALENDRIER UNIVERSITAIRE MASTER 1 –2023-2024

| Pathology | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----------|-----|-------------|---------------|---------------|------|--------------|------|------|---|----|----|----|----|----|--------------|------|----|----|--------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----|----|----|
| Application | Juillet | | | | | | | | | | 0 | | 2 | 3 | - | | 3 | 2 | 3 | (| 0 | _ | | 3 | - | 20 | 9 | 7 | 3 | • | 0 | |
| Particular Par | | - | 2 | 3 | 4 | ro | 9 | 7 | ∞ | 6 | 5 | Ξ | 7 | 43 | 4 | # | ě | 7 | 8 | 19 | 70 | 7 | 73 | 23 | 24 | 56 | 76 | 27 | 28 | 28 | 30 | 31 |
| Application | Juin | | | | | | | | | 1 | | | | | ١ | _iceı | nces | 5) | | | | | | | | | | | | | | |
| Marie Mari | | - | 2 | 3 | 4 | Ω. | 9 | 7 | 00 | 6 | 9 | = | 12 | 13 | 14 | 5 | 16 | 17 | 8 | 19 | 20 | 21 | 52 | 23 | 24 | 52 | 76 | 27 | 28 | 29 | 30 | |
| Colorado Colorado | Mai | | | | | | 7 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 10 | | | | |
| Color Colo | | - | 2 | က | 4 | Ω. | 9 | 7 | 00 | 6 | 19 | = | 12 | 13 | 4 | 15 | 16 | 11 | 8 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 22 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| Septemble Octobre Novemble Décembre Janvier Février Février Mars 1 <t< th=""><th>Avril</th><th>d'a</th><th>adop 202</th><th>otior 4 de</th><th>n du s Li</th><th>cale</th><th>endr ces)</th><th>ier</th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th></t<> | Avril | d'a | adop 202 | otior 4 de | n du s Li | cale | endr ces) | ier | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Septemble Octobre Novemble Décemble Janvier Février 1 1 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 0 1 0 | | _ | 2 | 3 | 4 | ιΩ | 9 | 7 | 00 | 6 | 10 | Ξ | 12 | 13 | 4 | 15 | 16 | 17 | | 19 | 20 | 7 | 72 | 23 | 24 | 25 | 56 | 27 | 28 | 29 | 30 | |
| Cotobre Coto | Mars | | | | 14 | | | | | | | 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cotobre Novembre Décembre Janvier Ja | | - | 2 | 3 | 4 | 2 | 9 | 7 | ∞ | 6 | 10 | £ | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier 1 | Février | - | 2 | 3 | 4 | | | | 00 | 6 | 10 | 1 | | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | | 27 | 28 | | | |
| Septembre Octobre Novembre Décembre 1 6 2 1 1 2 2 2 1 3 2 4 1 4 4 4 2 11 2 1 2 11 2 1 3 12 2 1 4 6 9 6 9 1 12 2 1 2 11 11 11 11 1 12 12 12 12 1 13 14 14 14 14 1 14 14 14 14 14 1 13 10 13 15 1 14 14 14 14 1 14 14 14 14 1 15 12 2 2 2 2 2< | Janvier | | | | | | V | /aca | ince | s | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Septembre Octobre Movembre 1 6 6 1 | | - | 2 | 3 | 4 | 2 | 9 | 7 | 80 | 6 | 10 | Ξ | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| Septembre Octobre Novembre 1 0 1 2 5 2 3 2 2 4 3 3 5 4 4 6 9 3 7 6 9 8 8 8 8 10 1 9 12 1 10 12 1 14 14 1 15 12 1 16 6 1 17 10 1 18 1 1 19 1 1 10 1 1 11 1 1 12 1 1 13 1 1 14 1 1 15 1 1 16 1 1 17 1 1 18 <th>Décembre</th> <th></th> <th>a</th> <th>-</th> <th>_</th> <th>10</th> <th>10</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>0</th> <th>-</th> <th>2</th> <th>8</th> <th>4</th> <th>2</th> <th>9</th> <th>2</th> <th>80</th> <th>6</th> <th>0</th> <th>-</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>9</th> <th>2</th> <th>8</th> <th>6</th> <th>0</th> <th>1</th> | Décembre | | a | - | _ | 10 | 10 | | | | 0 | - | 2 | 8 | 4 | 2 | 9 | 2 | 80 | 6 | 0 | - | | | | | 9 | 2 | 8 | 6 | 0 | 1 |
| Septembre Octobre 1 1 2 5 2 1 2 3 3 1 5 4 4 4 2 11 12 | | _ | 64 | (C) | 4 | ψ, | 9 | 7 | ω | ຫ | Ŧ | - | = | + | - | ~ | Ŧ | = | ÷ | ~ | Ñ | 7 | 2 | 2 | 2 | 12 | Ñ | 2 | 2, | 73 | ñ | 3 |
| Septembre Octobre 1 1 2 5 3 6 6 6 10 7 11 2 12 14 14 14 15 16 16 6 17 10 18 12 20 17 21 20 22 7 24 24 24 25 24 25 24 25 27 26 28 27 29 8 30 8 31 8 | Novembre | 1 | 2 | 3 | 4 | 2 | | 2 | 80 | 6 | 01 | Ξ | 12 | | 41 | 15 | 91 | 21 | 81 | 61 | 20 | 14 | 22 | 23 | | | | 72 | 58 | 53 | 30 | |
| Septembre 1 1 2 2 4 3 6 4 7 1 1 2 11 3 12 4 1 1 1 2 1 3 18 4 2 2 2 2 2 2 2 3 18 4 2 2 2 2 2 3 2 4 2 2 2 3 2 4 2 2 3 4 2 2 3 3 4 4 2 5 2 6 2 7 2 8 2 9 3 10 | | | | | | | | Г | _ | | - | | | ν- | | | Ĺ | - | _ | ·- | .,4 | ,,4 | .,4 | .,4 | ,,4 | .,4 | .,4 | .,4 | ., | .,4 | ., | |
| Septembre Début des cours 3 3 4 | Octobre | | | | | | | | | | | | | ~ | - | 15 | | | 3 | 6 | 0 | | 2 | | - | 20 | \$ | 1 | 8 | 6 | | |
| | | - | 7 | 3 | | _ | 9 | 7 | 00 | თ | = | ÷ | #2 | ¥ | ÷ | " | ÷ | ÷ | ~ | ~ | 7 | 5 | 73 | 72 | 5 | ñ | Ň | 2. | 2, | 25 | జ | 3 |
| | embre | | | | but des cours | S | | | | | | 2 | | | | | | | 8 | | | | | | | 4 | | | | | | |
| | Sept | | | | Ď | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Jury S1 : du 18 mars au 15 avril 2024

Jury S2 : du 1er au 31 août 2024

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Amphi: Amphithéâtre (Amphi 400, Amphi 250, Amphi Guy Agniel)

AVRD: Aide vers la réussite (enseignements disciplinaires)

AVRND: Aide vers la réussite (enseignements non disciplinaires)

BU: Bibliothèque universitaire

BVE: Bureau de la vie étudiante (DEVE)

CC: Contrôle continu

CM: Cours magistraux

DEG: Département Droit, Economie & Gestion

DEVE: Direction des études et de la vie étudiante

EC: Eléments constitutifs

ECTS: Les crédits European Credits Transfer System attestent la validation d'une UE. Ils permettent notamment de faire valoir des équivalences entres différentes formations reconnues en Europe et interviennent dans le programme d'échanges universitaires Erasmus.

ENT : Environnement numérique de travail : https://ent.unc.nc/

MCC: Modalités de contrôle des connaissances

PECT: Pédagogie en Environnement Collaboratif et Technologique

RU: Restaurant universitaire

SP: Secrétariat pédagogique

TD: Travaux dirigés

TREC : Trajectoire réussite pour les étudiants en Calédonie : https://unc.nc/formation/nouvelle-offre-de-licences-trec/

UE: Unité d'enseignement

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le Master mention Droit 1^{ère} année constitue la première étape en vue de l'obtention du Master mention Droit proposé par l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Le Master mention Droit, d'une durée de deux ans, vise à donner une formation juridique approfondie adaptée au contexte calédonien. Parce qu'il est ancré dans le droit et la vie économique de la Nouvelle-Calédonie, les enseignements dispensés transcendent la distinction traditionnelle entre droit public et droit privé, même si les étudiants se tournent vers l'une ou l'autre de ces spécialités en optant pour l'un des deux parcours suivants : droit public ou droit privé.

Le Master mention Droit répond aux besoins tant des étudiants voulant s'insérer professionnellement immédiatement après l'obtention de leur diplôme par l'organisation d'un stage d'une durée de 4 mois minimum, que de ceux souhaitant s'orienter vers un parcours professionnel davantage axé sur la recherche juridique. Ainsi, en deuxième année de Master, les étudiants sont invités à choisir entre la voie professionnelle ou la voie recherche. Selon le cas, au cours du semestre 4, ils auront soit à suivre un stage et rédiger un rapport, soit à rédiger un mémoire de recherche.

Niveau d'entrée en Master 1^{ère} année : Bac+3 ; Niveau de sortie du Master 1^{ère} année : Bac +4 ; Niveau de sortie du Master 2^{ème} année : Bac +5.

Enseignements dispensés en français, sauf exception pour certains EC.

PUBLIC CONCERNE

La formation de Master mention Droit 1ère année, formation sélective, s'adresse aux étudiants titulaires d'une Licence mention Droit, qui souhaitent poursuivre l'apprentissage de leurs connaissances juridiques générales et maîtriser le contexte juridique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

Après dépôt d'un dossier de candidature, celle-ci est étudiée par une commission pédagogique composée d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. Les candidats sont admis sur décision du Président de l'UNC après proposition de la commission pédagogique du Master.

Le dépôt des candidatures se réalise via la plateforme nationale monmaster.fr

La formation est accessible à des publics de formation continue et initiale.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le Master mention Droit 1ère année est organisée en 2 semestres.

En formation initiale comme en formation continue, il est organisé en deux parcours : parcours « droit public » et parcours « droit privé ». Chaque parcours est composé d'UE dont la liste et la composition sont obligatoires. Certaines UE sont communes aux deux parcours, d'autres sont propres à chacun d'entre eux. Les étudiants choisissent l'un de ces parcours.

Les deux semestres sont consacrés à l'enseignement, le premier incluant également un stage en milieu professionnel de 6 semaines minimum, 8 tout au plus.

Des crédits ECTS sont affectés aux UE et aux EC. Le master sanctionne, au cours des deux années, un niveau validé par l'obtention de 120 crédits ECTS à raison de 30 ECTS par semestre, soit 60 crédits pour le master mention droit 1ère année (ajoutés aux 180 ECTS de la licence, l'étudiant diplômé d'un master totalise ainsi 300 crédits).

L'assiduité de l'étudiant est indispensable à la qualité de la formation. Son implication et le suivi des cours est fondamental dans le cadre d'une formation de deuxième cycle. C'est pourquoi aucune demande de dispense d'assiduité ne sera admise, sauf pour les étudiants inscrits en formation continue. La présence aux enseignements ainsi qu'à toutes les épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal, quelle qu'en soit la forme, est obligatoire et pourra être contrôlée par les enseignants.

Lorsque l'étudiant exerce une activité professionnelle parallèlement au suivi de la formation de Master, il lui est conseillé de s'inscrire en formation continue. Dans ce cas, une dispense d'assiduité peut être demandée, même si la présence en cours doit être privilégiée autant que possible.

A défaut de s'inscrire en formation continue, aucun régime de faveur concernant les absences en CM, TD ou épreuve de contrôle des connaissances pour motif professionnel ne sera admis.

STAGE OBLIGATOIRE

Le premier semestre comprend une période de stage obligatoire en milieu professionnel de 6 semaines au moins, pouvant aller jusqu'à 8 semaines. La période de stage est comprise entre le 20 novembre 2023 et le 11 février 2024, à l'exception de la période de fermeture administrative de l'UNC. L'étudiant a la charge de trouver son organisme d'accueil. Une convention de stage doit être conclue au préalable. Le stage fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi par un enseignant référent désigné, en accord avec celui-ci, par le responsable pédagogique. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage qui sera évalué mais ne donnera pas lieu à soutenance.

POURSUITE D'ETUDES EN MASTER 2^{EME} ANNEE

Les étudiants qui valideront la première année du Master mention Droit à l'UNC seront admis en deuxième année de plein droit.

En 2^{ème} année, le semestre 3 est consacré à l'enseignement tandis que le semestre 4 est dédié à la rédaction d'un mémoire de recherche ou à la réalisation d'un stage en milieu professionnel d'une durée de 4 mois minimum. Autrement dit, l'étudiant doit faire le choix de la voie recherche ou de la voie professionnelle.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Compétences visées

Le titulaire du Master mention Droit aura une maîtrise approfondie du droit tant privé que public, avec une spécialisation plus poussée dans l'une ou l'autre de ces branches. Il pourra exercer une activité de services en mobilisant les nombreuses compétences acquises : compétences techniques approfondies dans le domaine juridique, judiciaire, administratif... et aura la possibilité de se présenter à la quasi-totalité des concours de la fonction publique (concours administratifs et/ou judiciaires notamment).

Métiers visés

Juriste, avocat, magistrat, notaire, huissier, greffier, juriste d'entreprise, enseignantchercheur, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, directeur juridique, direction et services des ressources humaines, conseiller en patrimoine, directeur général...

PRESENTATION DES MAQUETTES DE FORMATION

PARCOURS DROIT PRIVE

Semestre 1

| LIBELLÉ ELP | HEURES CM | HEURES TD | ECTS | COEFF |
|---|--------------|--------------|------|-------|
| | | | | |
| UE 1 : Enseignements généraux | | | | 2 |
| Droit public économique de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit des collectivités de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de l'outre-mer | 20 | | 3 | 1 |
| Pluralisme juridique | 12 | | 2 | 1 |
| UE 2 : Enseignements de spécialité droit privé de Nouvelle-Calédonie | | | | 2 |
| Droit patrimonial de la famille en Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit social approfondi de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Contrats spéciaux en Nouvelle-Calédonie | 24 | | 3 | 1 |
| UE 3 : Pratique professionnelle | | | | 1 |
| Stage de 6 à 8 semaines - remise d'un rapport de stage | | | 4 | 1 |
| Anglais juridique | | 20 | 2 | 1 |
| UE 4 : Sensibilisation à la recherche | | | | |
| Conférences obligatoires | | | 0 | |
| Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master) | | 5 | 0 | |

Semestre 2

| LIBELLÉ ELP | HEURES CM | HEURES TD | ECTS | COEFF |
|---|--------------|--------------|------|-------|
| UE 1 : Enseignements généraux | | | | 2 |
| Droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de la concurrence de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de la protection sociale de Nouvelle-Calédonie | 24 | | 3 | 1 |
| UE 2 : Enseignements de spécialité droit privé de Nouvelle-Calédonie | | | | 2 |
| Droit des entreprises en difficultés de Nouvelle-Calédonie | 30 | 12 | 4 | 1 |
| Droit des assurances de Nouvelle-Calédonie | 20 | | 3 | 1 |
| UE 3 : Ouverture à l'international | | | | 2 |
| Droit international privé | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de la common law appliquée (cours en anglais) | 12 | | 2 | 1 |
| Anglais juridique | | 20 | 2 | 1 |
| UE 4 : Pratique professionnelle | | | | 1 |
| Prévention et règlement des différends | 16 | | 2 | 1 |
| Clinique du droit et de la médiation | | 10 | 1 | 1 |
| UE 5 : Sensibilisation à la recherche | | | | 1 |
| Initiation au travail de recherche | | 10 | 1 | 1 |
| Conférences obligatoires | | | 0 | |
| Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master) | | 5 | 0 | |

PARCOURS DROIT PUBLIC

Semestre 1

| LIBELLÉ ELP | HEURES CM | HEURES TD | ECTS | COEFF |
|---|-----------|-----------|------|-------|
| | | | | |
| UE 1 : Enseignements généraux | | | | 2 |
| Droit public économique de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit des collectivités de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de l'outre-mer | 20 | | 3 | 1 |
| Pluralisme juridique | 12 | | 2 | 1 |
| UE 2 : Enseignements de spécialité droit public de Nouvelle-Calédonie | | | | 2 |
| Droit de la commande publique de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit des services publics en Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit budgétaire et financier des collectivités de Nouvelle-Calédonie | 24 | | 3 | 1 |
| UE 3 : Pratique professionnelle | | | | 1 |
| Stage de 6 à 8 semaines - remise d'un rapport de stage | | | 4 | 1 |
| Anglais juridique | | 20 | 2 | 1 |
| UE 4 : Sensibilisation à la recherche | | | | |
| Conférences obligatoires | | | 0 | |
| Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master | .) | 5 | 0 | |

Semestre 2

| UE 1 : Enseignements généraux | | | | 2 |
|---|----|----|---|---|
| Droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de la concurrence de Nouvelle-Calédonie | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de la protection sociale de Nouvelle-Calédonie | 24 | | 3 | 1 |
| UE 2 : Enseignements de spécialité droit public de Nouvelle-Calédonie | | | | 2 |
| Droit de l'urbanisme de Nouvelle-Calédonie | 30 | 12 | 4 | 1 |
| Droit minier | 20 | | 3 | 1 |
| UE 3 : Ouverture à l'international | | | | 2 |
| Droit international public spécial | 24 | 12 | 4 | 1 |
| Droit de la common law appliquée (cours en anglais) | 12 | | 2 | 1 |
| Anglais juridique | | 20 | 2 | 1 |
| UE 4 : Pratique professionnelle | | | | 1 |
| Prévention et règlement des différends | 16 | | 2 | 1 |
| Clinique du droit et de la médiation | | 10 | 1 | 1 |
| UE 5 : Sensibilisation à la recherche | | | | 1 |
| Initiation au travail de recherche | | 10 | 1 | 1 |
| Conférences obligatoires | | | 0 | |
| Préparation d'une journée d'études (collaboration Laboratoire/Master |) | 5 | 0 | |

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

| INTITULE DU COURS | Droit public économique de la Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|---|
| CODE EC | 02_0371 |
| NOM DE | Charlotte Ivami |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Rapporteur |
| Employeur | Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Ce cours a pour objet de présenter la réglementation et la régulation de l'économie par la puissance publique en Nouvelle-Calédonie (administrations intervenantes, ACNC, encadrement et contrôle des prix, ouverture à la concurrence, etc...) et l'intervention de la puissance publique dans l'économie en Nouvelle-Calédonie (EPIC, SEM, etc.).

| IBI | | | | |
|-----|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| INTITULE DU COURS | Droit des collectivités de Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|---|
| CODE EC | 02_0259 |
| NOM DE | Rémi Bastille et Carine Farault |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Haut-Commissariat de la Nouvelle-Calédonie |
| Employeur | |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Héritières de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, les collectivités que sont la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes obéissent à des règles de fonctionnement particulières dont le cadre est aujourd'hui posé par l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998. L'Accord inscrit la Nouvelle-Calédonie dans une dynamique d'émancipation se traduisant par une souveraineté dite partagée avec l'Etat, des transferts de compétences progressifs et une forme de fédéralisme interne sur lequel s'appuie le rééquilibrage.

Ce cours a vocation à permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance fine du fonctionnement des institutions de Nouvelle-Calédonie, leurs moyens d'action, la répartition des compétences, le rôle de l'Etat et l'ordonnancement juridique propre au territoire. Il contribuera à la meilleure compréhension des processus politiques et des rapports de pouvoir voulus par l'Accord de Nouméa ainsi que leur évolution depuis les vingt dernières années.

| INTITULE DU COURS | <u>Droit de l'outre-mer</u> |
|-------------------|--------------------------------------|
| CODE EC | 02_0295 (02_300 -suite année N+1) |
| | |
| NOM DE | Claire Joachim |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Maître de conférences en droit privé |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Bien que relevant d'un statut qui lui est propre, la Nouvelle-Calédonie fait partie des outremers issus de l'histoire coloniale française. Aussi, ce cours a vocation à permettre aux étudiants de situer la Nouvelle-Calédonie dans le champ plus large des outre-mers, à travers l'étude du droit qui en régit les différentes composantes. Les évolutions institutionnelles et les spécificités des outre-mers français seront abordées dans l'optique d'offrir aux étudiants de master une meilleure compréhension de celles qui touchent la Nouvelle-Calédonie.

Le cours sera assuré sous forme de pédagogie inversée.

Attention : ce cours sera dispensé en février et mars 2024, en période 2 d'enseignement du semestre 1 du M1 (cf calendrier de la formation)

BIBLIOGRAPHIE:

- G. Giraudeau et M. Maisonneuve (dir°), Dictionnaire juridique des Outre-mer, LGDJ, 2021
- J.-F. Auby, Droit des Outre-mers, LGDJ, 2018

| INTITULE DU COURS | Pluralisme juridique |
|-------------------|--|
| CODE EC | 01_0475 |
| NOM DE | Léa HAVARD et Caroline BOUIX |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions – | Maîtres de conférences en droits privé et public |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | lea.havard@unc.nc et caroline.bouix@unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Ce cours a dans un premier temps pour objectif de poser les bases théoriques du pluralisme juridique. Il exposera les causes et les manifestations du pluralisme juridique, ainsi que les enjeux qu'il soulève, notamment dans une dimension comparative (Canada, Afrique, Europe). Il s'agira ensuite de voir comment s'articulent les normes coutumières et étatiques dans le cadre de l'Etat français et plus spécifiquement en Nouvelle-Calédonie. Ce cadre théorique posé, ce cours vise dans un second temps à étudier des cas concrets de conflits internes de normes en Nouvelle-Calédonie.

- Méthodologie du pluralisme juridique, G. Otis (dir.), éd. Karthala, 2012
- J. Vanderlinden, Les pluralismes juridiques, éd. Bruylant, 2013

 La coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien, E. cornut et P. Deumier (dir.), éd. PUNC, 2018

| INTITULE DU COURS | Droit social approfondi de la Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|--|
| CODE EC | 01_0372 |
| NOM DE | Carole DUPOUEY-DEHAN et Nadège MEYER |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Maîtres de conférences en droit privé |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | carole.dupouey@unc.nc |
| | nadege.meyer@unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Objectifs: Au terme de cet enseignement, les étudiants doivent avoir acquis une connaissance approfondie et complète des règles spécifiques au droit social calédonien. Audelà de la compétence juridique technique, ils seront en mesure de réfléchir au sens et au contenu de ces règles.

Appelés à développer un esprit d'analyse et un regard critique sur cette branche du droit, les étudiants seront ainsi en capacité de s'adapter aux exigences de leur situation professionnelle future ou actuelle.

Contenu : Cet enseignement s'articule autour des thèmes au cœur des préoccupations des différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, représentants du personnel, organisations syndicales et patronales) que constituent :

- 1. Histoire du droit du travail de Nouvelle-Calédonie
- 2. Emploi local
- 3. Discrimination Egalité de traitement Harcèlement au travail
- 4. Santé et sécurité (y compris les accidents du travail et maladie professionnelle)
- 5. Rupture du contrat à l'amiable
- 6. Les institutions représentatives du personnel (DP CE)
- 7. Les institutions représentatives du personnel (CHSCT DS)
- 8. Négociation collective et dialogue social

- Code du travail de Nouvelle-Calédonie
- N. Meyer: « Le droit du travail de la Nouvelle-Calédonie », éd. Jurisclasseur, Travail Traité, 2010, Fasc. 90-20.

| INTITULE DU COURS | Droit patrimonial de la famille de Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|---|
| CODE EC | 01_0373 |
| NOM DE | Sabrina LAVRIC et Nadège Meyer |
| L'ENSEIGNANTS | Me Valérie Lecamus |
| Fonctions - | Maîtres de conférences en droit privé |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |

| | Notaire à Nouméa |
|-------------|--|
| COORDONNEES | sabrina.lavric@unc.nc_et nadege.meyer@unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Le droit patrimonial de la famille est une branche du droit privé qui a pour objet l'étude des relations patrimoniales intéressant les rapports entre époux et les rapports entre les époux et leurs descendants. Il comprend, d'une part, le droit des régimes matrimoniaux, à savoir l'ensemble des règles qui gouvernent les intérêts pécuniaires des époux dans leurs propres rapports et dans leurs rapports avec les tiers, et, d'autre part, le droit des successions, dont les règles organisent les conséquences de la mort sur le patrimoine du défunt.

Après une introduction au droit des régimes matrimoniaux, seront notamment vus le régime primaire, la détermination des différentes masses de biens, les pouvoirs des époux et le sort des dettes. Une dernière partie sera consacrée au droit des successions avec, essentiellement, les règles de la dévolution légale.

Ce cours de 24 HCM est assorti de 12 HTD destinées à approfondir les notions-clés.

BIBLIOGRAPHIE:

François Terré, Philippe Simler, Droit des régimes matrimoniaux, Précis Dalloz, 2019

Rémy Cabrillac, Droit des régimes matrimoniaux, LGDJ, 2019

Janine Revel, Les régimes matrimoniaux, Cours Dalloz, 2020

Michel Grimaldi, Droit des successions, LexisNexis, 2020

Anne-Marie Leroyer, Droit des successions, Cours Dalloz, 2020

Stéphane Berre, Sylvie Ferré-André, Successions et libéralités, HyperCours Dalloz, 2021

| INTITULE DU COURS | Droit des contrats spéciaux en Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|---|
| CODE EC | 01_0374 (01-0488 -suite année N+1) |
| NOM DE | Carole DUPOUEY-DEHAN |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions – | Maître de conférences en droit privé |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | Carole.dupouey@unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

L'étude des contrats spéciaux constitue la suite du cours de deuxième année de licence de droit des contrats dont les étudiants doivent parfaitement maitriser les pré-requis.

De façon traditionnelle, ce cours a pour objet l'étude de divers contrats, qu'il s'agisse de contrats organisant le transfert de propriété d'un bien, de contrats de mise à disposition ou encore de contrats de service. Il traitera ainsi de la vente, du bail d'habitation et du contrat d'entreprise.

Le cadre juridique étudié sera celui qui est applicable en Nouvelle-Calédonie de façon à ce les étudiants acquièrent des connaissances juridiques directement mobilisables sur le territoire (à la différence du droit des contrats au programme de deuxième année qui porte sur le droit étatique mais dont les connaissances élémentaires doivent être acquises).

Attention : ce cours sera dispensé en février et mars 2024, en période 2 d'enseignement du semestre 1 du M1 (cf calendrier de la formation)

BIBLIOGRAPHIE:

- D. MAINGUY, Contrats spéciaux, Dalloz, Cours, 2022.
- P. PUIG; Contrats spéciaux, Dalloz, Hyper Cours, 2019.

| INTITULE DU COURS | Droit de la commande publique |
|-------------------|--|
| CODE EC | 01_0383 |
| NOM DE | Zohra BACBURG et Claire BERNARD |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Juriste au Haut-Commissariat – Bureau du conseil et du contentieux |
| Employeur | Avocat |
| COORDONNEES | <u>zbacburg@yahoo.fr</u> ; <u>cb.clairebernard@gmail.com</u> |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

L'objectif du cours est de permettre la compréhension des besoins des personnes publiques, de déterminer quelles sont les procédures applicables et les choix contractuels qui peuvent être faits. Il permet également de maitriser l'exécution du contrat, les procédures ouvertes en cas de contentieux ou bien les modes alternatifs de règlement des litiges.

BIBLIOGRAPHIE:

- Guides des marchés publics Nouvelle-Calédonie, DAPM
- Précis du droit de la commande publique, Stéphane Braconnier, Le moniteur
- Traité de contentieux de la commande publique, Olivier GUEZOU,
- Contentieux de la commande publique, Marc de MOSEMBERNARD, Dalloz Corpus
- Site de la DAJ, Fiches techniques sur la commande publique

| INTITULE DU COURS | Droit des services publics de la Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|---|
| CODE EC | 01_0424 |
| NOM DE | Jean-Gaël Granero |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | DRH mairie Nouméa |
| Employeur | |
| COORDONNEES | jeangael.granero@gmail.com |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Ce cours est un cours de droit administratif spécial, se concentrant sur les services publics. Sont abordés la notion de service public (distinction avec la police administrative, distinction SPA/SPIC, etc.), la gestion des services publics (régie, délégation, etc.) ou encore les règles générales applicables aux services publics (égalité, mutabilité, continuité, neutralité, gratuité).

BIBLIOGRAPHIE:

Clotilde Deffigier, Jean-François Lachaume, Hélène Pauliat, Droit des services publics, LexisNexis, 2018

Jacques Chevallier, Le service public, Que sais-je?, 2020

| INTITULE DU COURS | Droit budgétaire et financier des collectivités de Nouvelle- |
|-------------------|--|
| | Calédonie |
| CODE EC | 02_0261 (02_0301 -suite année N+1) |
| NOM DE | Thomas GOVEDARICA |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Magistrat des juridictions financières |
| Employeur | Chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | thomas.govedarica@crtc.ccomptes.fr |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

L'objectif du cours est la compréhension du fonctionnement budgétaire et comptable des collectivités et des autres organismes soumis aux règles de la comptabilité publique.

Sont traités : le droit financier (monopole du Trésor, comptable public, responsabilité du comptable public), le droit budgétaire (l'obligation budgétaire, les principes budgétaires, la notion de crédit budgétaire, l'exécution budgétaire, les comptes annuels, les contrôles budgétaires, les autorisations de programme et d'engagement) et les spécificités budgétaires de la collectivité de Nouvelle-Calédonie (compétence fiscale, budget de répartition et de reversement).

Attention : ce cours sera dispensé en février et mars 2024, en période 2 d'enseignement du semestre 1 du M1 (cf calendrier de la formation)

BIBLIOGRAPHIE:

La comptabilité publique : Théorie, pratique et évolution du système de comptabilité publique en France

Paul Hernu, Fonction publique, Gualino, 2017

Les finances locales

Michel Bouvier, Systèmes, LGDJ, 2020

Textes: décret dit « GBCP » de 2012, loi organique, code des juridictions financières,

instruction budgétaire et comptable M.52 et M.14

Sites: https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales#

| INTITULE DU COURS | Anglais Juridique |
|-------------------|---|
| CODE EC | 11_0514 |
| NOM DE | Susanna COUCH |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions – | Directrice - The Noumea School of English |
| Employeur | |
| COORDONNEES | susanna.couch@vacataire.unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Le cours a pour objectif de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises à travers les années d'études en anglais juridique. Il consistera à préparer et à faire une simulation de procès impliquant une bonne maitrise des concepts de la Common Law et du vocabulaire spécifique au déroulement du procès.

Contenus : Mock Trial : Préparation de l'affaire (comment bien argumenter, donner son avis, faire une plaidoirie, etc en anglais)

Les TD utiliseront tout support (textuel, audio et visuel) et seront systématiquement accompagnés d'exercices d'exploitation orale et écrite (lexicale et grammaticale) appropriés.

BIBLIOGRAPHIE:

Supports papiers provenant des mock trials en Australie et les États-Unis

| INTITULE DU COURS | Préparation d'une journée d'études |
|-------------------|------------------------------------|
| CODE EC | 99_0128 |
| NOM DE | |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Enseignants-chercheurs du Larje |
| Employeur | |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Dès le semestre 1, les étudiants de la promotion seront amenés à réfléchir puis à élaborer une manifestation scientifique. Sous la direction d'un ou plusieurs enseignants-chercheurs du Larje et tout au long du master, ils choisiront un thème et organiseront, étape par étape, une demi-journée ou une journée d'études qui aura lieu au cours du master 2.

BIBLIOGRAPHIE:

| INTITULE DU COURS | Droit de l'environnement en Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|--|
| CODE EC | 02_0260 |
| NOM DE | Matthieu Machevin |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Juriste, Cabinet d'avocats Plaisant |
| Employeur | |
| COORDONNEES | Tél. 27 57 56 ; 85 23 13 |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Après avoir rappelé, historiquement et philosophiquement, l'évolution des rapports de l'Homme à la nature : le cours présente les principaux mécanismes juridiques utilisés pour limiter les effets des activités polluantes (lutte contre la pollution atmosphérique, encadrement des produits toxiques dans la consommation et dans les procédés industriels, typographie et effectivité des réserves naturelles, préjudice écologique, etc.), en décrivant la création et les enjeux propres à ces nouvelles normes aux niveaux international, européen, national et/ou local.

L'objectif est de comprendre comment les mécanismes qui ont été créés fonctionnent, quels sont leurs limites et défauts, et comment ils s'articulent avec les procédures civiles, administratives et pénales.

Les travaux dirigés proposent aux étudiants de travailler sur des cas concrets inspirés de situations locales (ex.: ouverture d'une mine; construction d'un hôtel nécessitant la

destruction de forêt; pollution d'un creek) en adoptant le rôle des différentes parties prenantes (administration, entreprises, associations de défense de l'environnement).

BIBLIOGRAPHIE:

<u>Droit de l'environnement</u>, de Michel Prieur, Marie-Anne Cohendet

<u>Droit international et européen de l'environnement</u>, de Raphaël Romi et Justine Bain-Thouverez <u>Les hommes et l'environnement</u>. <u>Quels droits pour le XXIe siècle ? Etudes en hommage à </u>

Alexandre Kiss, de M. Prieur et C. Lambrechts – 1998

<u>Le Nouvel Ordre écologique - l'arbre, l'animal et l'homme</u>, de <u>Luc Ferry</u> - 2002

| INTITULE DU COURS | Droit de la concurrence de Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|--|
| CODE EC | 01_0376 |
| NOM DE | Enguerrand Simminger |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Rapporteur |
| Employeur | Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Qu'est-ce que la concurrence ? A quoi sert-elle ? Pourquoi a-t-on récemment installé une autorité de concurrence en Nouvelle-Calédonie et quelles sont les finalités attendues de l'application du droit de la concurrence sur un petit territoire insulaire ? C'est à toutes ces questions que le cours essayera de répondre en mettant également en lumière les limites du droit de la concurrence et les difficultés de sa mise en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE:

En l'absence d'ouvrage spécifique sur la Nouvelle-Calédonie, tous les ouvrages dédiés au droit de la concurrence en général.

| INTITULE DU COURS | Droit de la protection sociale de Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|---|
| CODE EC | 01_0489 |
| NOM DE | Carole Dupouey-Dehan |
| L'ENSEIGNANTS | Jean-Alain Course |
| Fonctions - | Maître de conférences Université de la Nouvelle-Calédonie |
| Employeur | Ancien Directeur DASS NC |
| COORDONNEES | Carole.dupouey@unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Compétente dans le champ de la protection sociale, la Nouvelle-Calédonie a mis en place un système de protection contre les risques sociaux qui lui est propre, même si inspiré grandement des principes régissant la protection sociale dans l'hexagone. L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de comprendre quels sont les éléments qui composent ce système, quels sont ses évolutions et les enjeux à venir.

En l'absence d'ouvrage spécifique sur la Nouvelle-Calédonie, tous les ouvrages dédiés au droit de la protection sociale en général.

| INTITULE DU COURS | Droit des entreprises en difficultés |
|-------------------|--|
| CODE EC | 01_0377 |
| NOM DE | Mary-Laure Gastaud |
| L'ENSEIGNANTS | Anne Guiner-Darsault |
| Fonctions - | SELARL Mary-Laure GASTAUD Mandataire Judiciaire près la Cour d'Appel |
| Employeur | de Nouméa |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Ce cours a vocation à étudier les règles juridiques encadrant les hypothèses de difficultés financières des entreprises. Les étudiants appréhenderont les différentes mesures offertes au chef d'entreprise pour prévenir et traiter ces difficultés. Ils étudieront les conséquences de l'ouverture d'une procédure collective à l'égard du chef d'entreprise et le rôle du tribunal de commerce comme celui des diverses professions juridiques intervenantes.

| RI | RI | \cap | GR | ΔD | НΙ | F٠ |
|----|----|--------|----|----|----|------------|
| DI | DL | ıU | חט | Ar | ш | L . |

| INTITULE DU COURS | Droit des assurances |
|-------------------|-----------------------------|
| CODE EC | 01_0378 |
| NOM DE | Siggrid Klein |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Avocat au Barreau de Nouméa |
| Employeur | |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Ce cours est à la fois une introduction aux grandes notions et aux mécanismes du droit des assurances, dès lors que les étudiants n'ont jamais étudié cette matière en licence à l'UNC, et une étude du droit applicable en Nouvelle-Calédonie. Les réformes engagées par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ces dernières années, sur la base de la compétence qui lui est dévolue en ce domaine, seront étudiées.

| | | AΡ | |
|--|--|----|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| INTITULE DU COURS | Droit de l'urbanisme de Nouvelle-Calédonie |
|-------------------|--|
| CODE EC | 02_0263 |

| NOM DE | Nicolas Font et Anne-Cécile Coret |
|--------------|--|
| L'ENSEIGNANT | |
| Fonctions – | MCF en droit public, Université de la Nouvelle-Calédonie |
| Employeur | Juriste au PANC |
| COORDONNEES | |

| OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS : |
|---------------------------------|
| |
| |
| |
| BIBLIOGRAPHIE: |
| |

| INTITULE DU COURS | <u>Droit minier</u> |
|-------------------|--|
| CODE EC | 02_0302 |
| NOM DE | Jeanne ADRIAN |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions – | Jeanne Adrian, Enseignant-chercheur Droit public |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | <u>jeanne.adrian@unc.nc</u> |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Ce cours vise à faire découvrir aux étudiants les bases du droit minier nécessaires à la compréhension du fonctionnement de ce secteur fondamental de l'économie calédonienne. Sont ainsi abordés : la répartition des compétences minières, la délivrance des titres miniers (permis de recherche, concessions minières), les autorisations d'occupation du sol, les autorisations nécessaires à l'exploitation minière, les règles applicables aux exportations de minerai ou de produits métallurgiques..., autant de notions étudiées au travers des dispositions du code minier de la NC ainsi que du schéma de mise en valeur des richesses minières, fondement de la réglementation minière applicable en NC.

- Y. Bencivengo (sous la direction de), *La mine en Nouvelle-Calédonie*, ouvrage collectif, Éditions île de Lumière, collection « 101 mots pour comprendre...»,1999, 268 p.
- P.-Y. Le Meur et T. Menesson, « Le cadre légal minier en Nouvelle-Calédonie », document de travail n°03/11 Programme « Gouvernance minière », 2011, p.4
- L'impact du nickel en Nouvelle-Calédonie- Deux emplois privés sur 10 liés au secteur du nickel en 2012, Etude CEROM, juin 2015.

| INTITULE DU COURS | <u>Droit international privé</u> |
|-------------------|----------------------------------|
| CODE EC | 01_0380 |
| NOM DE | |
| L'ENSEIGNANTS | |

| Fonctions – | |
|-------------|--|
| Employeur | |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

À l'issue du cours de DIP, les étudiants seront capables d'appréhender la singularité des situations internationales dans lesquelles des personnes privées peuvent parfois se retrouver. Ils pourront ainsi les identifier et mobiliser les règles permettant de résoudre les conflits de juridictions ou de lois. Enfin, ils seront en mesure de déterminer les conditions de reconnaissance et d'exécution d'une décision judiciaire étrangère en Nouvelle-Calédonie.

| _ | | | | | _ |
|----|----|-----|------|-----|-------|
| DI | DI | -16 | 1726 | RAP | |
| n | DI | | ИTГ | MP | ш . |
| | | | | | |

| INTITULE DU COURS | Droit international public spécial |
|-------------------|-------------------------------------|
| CODE EC | 02_0265 |
| NOM DE | Nicolas Font |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions – | MCF Droit public |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

L'objectif de ce cours est de se familiariser avec le droit des Nations Unies et avant tout avec le système de maintien de la paix, qui est la fonction majeure assignée à l'Organisation. Seront notamment examinés les thèmes suivants : le devoir des États de ne pas recourir à la force dans les relations internationales, l'exception de la légitime défense, les pouvoirs du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix, l'action des organisations régionales. Des problèmes actuels comme la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération nucléaire ou la question de l'intervention humanitaire par la force seront également appréhendés.

BIBLIOGRAPHIE:

| INTITULE DU COURS | Droit de la Common Law appliquée |
|-------------------|--------------------------------------|
| CODE EC | 01_0490 |
| NOM DE | Claire Joachim |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Maître de conférences en droit privé |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Cet enseignement, dispensé en anglais, se situe en prolongement de celui dispensé en licence ayant vocation à faire découvrir le système juridique de la Common Law. Les étudiants de master seront amenés à étudier et approfondir le droit de la Common Law à travers des thématiques choisies par l'enseignant, puisées en droit de l'environnement ou en droit des peuples autochtones par exemple.

Le cours sera assuré sous forme de pédagogie inversée.

BIBLIOGRAPHIE:

| INTITULE DU COURS | Anglais Juridique |
|-------------------|---|
| CODE EC | 11_0515 |
| NOM DE | Susanna COUCH |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions – | Directrice - The Noumea School of English |
| Employeur | |
| COORDONNEES | susanna.couch@vacataire.unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Le cours a pour objectif de mettre en pratique les connaissances et compétences acquises à travers les années d'études en anglais juridique. Il consistera à préparer et à faire une simulation de procès impliquant une bonne maitrise des concepts de la Common Law et du vocabulaire spécifique au déroulement du procès.

Contenus : Mock Trial : Préparation de l'affaire (comment bien argumenter, donner son avis, faire une plaidoirie, etc en anglais)

Les TD utiliseront tout support (textuel, audio et visuel) et seront systématiquement accompagnés d'exercices d'exploitation orale et écrite (lexicale et grammaticale) appropriés.

BIBLIOGRAPHIE:

Supports papiers provenant des mock trials en Australie et les États-Unis

| INTITULE DU COURS | Prévention et règlement des différends |
|-------------------|--|
| CODE EC | 01_0491 |
| NOM DE | Nadège MEYER et Carole DUPOUEY-DEHAN |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Maîtres de conférences en droit privé |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | Nadege.meyer@unc.nc |
| | <u>Carole.dupouey@unc.nc</u> |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

Ce cours a pour objectif de présenter les modes de prévention et règlement des différends, dont certains seront approfondis en deuxième année de Master mention Droit. Il s'agit de comprendre leur développement et de connaître le cadre juridique de chacun. Le cours a ainsi vocation à donner des compétences juridiques aux étudiants dans ces domaines mais

aussi à les amener à maîtriser un certain savoir-être dans leurs relations professionnelles à venir.

6 thèmes sont programmés:

- 1. Apparition et notion de modes de PRD
- 2. Pluralisme judiciaire et contractualisation
- 3. Le conflit et sa dynamique
- 4. Les clauses contractuelles de règlement des conflits
- 5. L'arbitrage
- 6. La médiation Cadre juridique

BIBLIOGRAPHIE:

- L. Cadiet : « Les modes alternatifs de règlement des conflits », éd. Dalloz, coll. Connaissance du droit, 2019.
- Guide des modes amiables de résolution des différends, éd. Lexisnexis, 2020-2021.

| INTITULE DU COURS | Clinique du Droit et de la Médiation |
|-------------------|---------------------------------------|
| CODE EC | 01_0381 |
| NOM DE | Référent : Carole DUPOUEY-DEHAN |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Maîtres de conférences en droit privé |
| Employeur | Université de la Nouvelle-Calédonie |
| COORDONNEES | Carole.dupouey@unc.nc |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

La Clinique n'est pas à proprement parler une « matière » enseignée. Aucun cours ne sera dispensé en tant que tel. Il s'agit pour les étudiants de participer à la Clinique du Droit et de la Médiation qui propose des services gratuits d'information juridique et d'information sur la médiation. Supervisés par un professionnel du droit lors de rendez-vous avec un particulier, une association ou une entreprise, ils devront identifier le problème d'ordre juridique et fournir une information juridique. Supervisés par un médiateur, ils pourront aussi fournir une information sur la médiation permettant de résoudre un conflit.

Il s'agit d'une autre façon de faire du droit à l'université, autrement que dans une salle de classe ou un amphithéâtre.

A cette occasion, les étudiants pourront être amenés à tenir une permanence dans les locaux de la Clinique.

| INTITULE DU COURS | Initiation à la recherche |
|-------------------|---------------------------------|
| CODE EC | 02_0303 |
| NOM DE | |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions - | Enseignants-chercheurs du Larje |
| Employeur | |

COORDONNEES

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS:

10 heures TD seront consacrées à une initiation des étudiants au travail de recherche, non seulement de façon à faire connaître la profession d'enseignant-chercheur et à susciter de l'intérêt pour un mémoire de recherches en Master 2 puis pour un doctorat à la suite du master, mais aussi pour sensibiliser les étudiants à la rigueur et aux méthodes de la recherche scientifique en droit en perspective de développer les compétences que requiert tout métier de juriste.

BIBLIOGRAPHIE:

| INTITULE DU COURS | Préparation d'une journée d'études |
|-------------------|------------------------------------|
| CODE EC | 02_0305 |
| NOM DE | |
| L'ENSEIGNANTS | |
| Fonctions – | Enseignants-chercheurs du Larje |
| Employeur | |
| COORDONNEES | |

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS :

Dès le semestre 1 puis au semestre 2, les étudieront de la promotion seront amenés à réfléchir puis à élaborer une manifestation scientifique. Sous la direction d'un ou plusieurs enseignants-chercheurs du Larje et tout au long du master, ils choisiront un thème et organiseront, étape par étape, une demi-journée ou une journée d'études qui aura lieu au cours du master 2.

REGLEMENT DES ETUDES

Le Master mention Droit 1^{ère} année délivré par l'Université de la Nouvelle-Calédonie est un diplôme national conférant le grade de master.

Le présent document s'inscrit dans le cadre règlementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, articles L. 612-5, L. 612-6 et L. 612-6-1 rendus applicables en Nouvelle-Calédonie et adaptés par l'art. L. 687-1, articles D.°613-1 et s., rendus applicables en Nouvelle-Calédonie et adaptés par l'art. D. 687-2, relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux;
- Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 (JO n°180 du 7 août 2018) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Après proposition du conseil de département DEG et validation par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ce règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage et est accessible sur le site Web de l'établissement.

Ce règlement s'applique aux étudiants inscrits dans le Master mention Droit 1ère année.

ADMISSION EN MASTER MENTION DROIT 1 ERE ANNEE

Conformément à l'art. L. 612-6 du Code de l'Éducation, l'accès aux formations du deuxième cycle est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires. Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'Université de la Nouvelle-Calédonie fixe une capacité d'accueil maximale pour l'accès à la formation de Master mention Droit, parcours droit public et droit privé confondus. L'admission est donc subordonnée au succès à l'examen du dossier de candidature déposé par l'étudiant.

Ainsi, les étudiants titulaires d'une licence, de préférence de droit, peuvent déposer une demande d'admission. Ils sont admis sur décision du Président de l'UNC après proposition de la commission pédagogique du Master. Celle-ci vérifiera que le candidat a les prérequis juridiques nécessaires au suivi d'une formation approfondie en droit et sera attentif aux

résultats obtenus durant le cursus universitaire, au projet professionnel, à la motivation ainsi qu'aux expériences professionnelles ou en stage du candidat.

Le niveau de langue française requis pour l'inscription des étudiants étrangers est : B2.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Contrôle terminal et contrôle continu

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances en 1ère année de Master mention Droit sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un contrôle continu s'agissant des travaux dirigés, selon les modalités suivantes :

- Pour les EC composés d'heures CM + TD :
 - une épreuve terminale sera organisée
 - les TD donneront lieu à un contrôle continu dont les modalités sont choisies par l'enseignant en accord avec le responsable pédagogique
 - la note finale retenue pour l'EC sera calculée sur la base de la moyenne des notes obtenues aux contrôles continu et terminal.
- Pour les EC composés d'heures CM uniquement : une épreuve terminale sera organisée, donnant lieu à une note unique.
- Pour les EC composés d'heures TD uniquement : une note sera attribuée dans le cadre d'un contrôle continu dont les modalités sont choisies par l'enseignant en accord avec le responsable pédagogique.

Les étudiants seront prévenus dans un délai raisonnable soit par voie d'affichage, soit par courriel, soit par leur emploi du temps, de la date, de l'heure et de la durée des épreuves de contrôle terminal.

L'enseignant en charge des travaux dirigés d'un EC informe les étudiants, dès le premier TD, des modalités du contrôle continu.

Les étudiants dispensés d'assiduité ne sont dispensés ni de l'évaluation en contrôle continu en TD (selon des modalités particulières proposées par l'enseignant en accord avec le responsable pédagogique), ni des épreuves terminales. Ils participent à l'ensemble des épreuves des EC.

Acquisitions des EC, UE, semestres et année :

Un EC est acquis:

- dès lors que la note attribuée suivant les modalités précitées est égale ou supérieure à 10/20. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- ou par compensation au sein d'une UE acquise, quel que soit le mode d'acquisition de l'UE. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation de l'EC emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Une UE est acquise:

- dès lors que la moyenne des EC qui la composent, affectés le cas échéant de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire;
- ou par compensation au sein d'un semestre acquis quel que soit le mode d'acquisition du semestre. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants.

Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des UE qui le composent, affectées le cas échéant de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

La validation du semestre emporte acquisition des crédits correspondants.

La validation de la première année de Master mention Droit est acquise dès lors que l'étudiant a validé les deux semestres. La compensation annuelle entre les deux semestres n'est pas de droit et est laissée à la libre appréciation du jury.

En application de l'article D. 611-2 du Code de l'Education, des crédits ECTS sont affectés aux UE et aux EC et sont répartis par points entiers. Le master sanctionne, au cours des deux années, un niveau validé par l'obtention de 120 crédits ECTS à raison de 30 par semestre, soit 60 crédits ECTS pour le Master mention Droit 1ère année (ajoutés aux 180 ECTS de la licence, l'étudiant diplômé d'un master totalise ainsi 300 crédits).

• Session de rattrapage

Chaque semestre fait l'objet le cas échéant d'une session de rattrapage. Seules les épreuves terminales sont concernées ; les notes obtenues en TD sont définitivement acquises. La session de rattrapage est organisée pour :

- l'étudiant en échec dans une ou plusieurs UE du semestre et n'ayant pas validé celuici selon les modalités précitées : il composera dans ce cas exclusivement dans les EC où il a été en échec (note inférieure à 10/20), à condition que l'UE correspondante ne soit pas définitivement acquise selon les modalités précitées. Les EC acquis par compensation au sein d'une UE acquise ne donnent donc pas lieu à session de rattrapage : les notes sont conservées.
- l'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session de contrôle terminal du semestre en échec : il composera dans ce cas dans les matières pour lesquelles il a été absent à l'épreuve terminale.

Pour chaque EC sur lequel l'étudiant compose en session de rattrapage, la note attribuée remplace celle obtenue au contrôle terminal si elle est meilleure. A défaut, la note attribuée en session 1 est conservée.

Mentions

Les mentions sont attribuées au semestre. Aucune mention n'est attribuée à la première année de master. Une mention peut être attribuée au diplôme de master à l'issue de la deuxième année, selon le règlement des études de celle-ci.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 10/20 et inférieure à 12/20 ;
- Assez bien lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
- Bien lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
- Très bien lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 16/20;
- Les félicitations du jury peuvent être attribuées lorsque la moyenne générale du semestre est au moins égale à 18/20.

L'étudiant qui valide un semestre en session de rattrapage, quelles que soient les notes obtenues, obtient nécessairement la mention passable au semestre, sauf décision contraire du jury.

ASSIDUITE

Hormis pour les étudiants inscrits en formation continue, aucune demande de dispense générale d'assiduité ne sera admise en raison de l'exercice d'une activité professionnelle. Lorsque l'étudiant exerce une activité professionnelle parallèlement au suivi de la formation de Master, il lui est conseillé de s'inscrire en formation continue.

Toute demande de dispense doit être faite au secrétariat pédagogique du département DEG dès l'inscription administrative.

Dans les deux cas (formations continue et initiale), l'étudiant a l'obligation impérieuse d'assister aux épreuves de contrôle terminal et de se soumettre aux modalités d'évaluation en contrôle continu des travaux dirigés.

Toute absence à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

Au-delà d'une absence injustifiée par enseignement donnant lieu à un contrôle continu, le candidat obtient la note de « 0 » au contrôle continu de cet enseignement. Une absence justifiée à une épreuve de contrôle continu est laissée à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'évaluation.

STAGE OBLIGATOIRE

Le premier semestre comprend une période de stage obligatoire en milieu professionnel de 6 semaines au moins, pouvant aller jusqu'à 8 semaines.

La période de stage est comprise entre le 20 novembre 2023 et le 11 février 2024, à l'exception de la période de fermeture administrative annuelle de l'UNC.

L'étudiant a la charge de trouver son organisme d'accueil.

Le stage fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi par un enseignant référent.

Une convention de stage est conclue par l'étudiant, la structure d'accueil et le tuteur professionnel ainsi que le référent universitaire. Elle est dûment signée par le président de l'UNC ou son délégataire. Le stage ne doit pas commencer avant la signature de la convention par toutes les parties. Il revient à l'étudiant la charge de faire signer la convention de stage aux parties selon les modalités indiquées.

L'étudiant en formation continue peut effectuer une mise en situation professionnelle aux fins de validation du stage chez son employeur, soit parce que celui-ci finance le dispositif dans le cadre de la formation continue soit parce que ladite mise en situation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail idoine.

Le stage ou la mise en situation professionnelle aux fins de validation du stage chez l'employeur donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit remis au référent pédagogique. Il sera évalué mais il n'y aura pas de soutenance.

DELIBERATIONS

Le jury, dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, est composé des enseignants participant à la formation. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats. Ces derniers sont affichés à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

SANCTION DISCIPLINAIRE

1- Atteinte au bon fonctionnement de l'UNC :

Tout usager auteur ou complice d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement est passible de poursuites disciplinaires.

2- Fraude:

Toute fraude, y compris notamment le plagiat ou la falsification de documents officiels tels que les certificats médicaux, est passible de poursuites disciplinaires et de poursuites pénales.

Cette disposition concerne toutes les épreuves que les étudiants sont amenés à passer, quelles qu'en soient la nature et les modalités d'organisation, notamment :

- travaux dirigés, travaux pratiques ou examens tant oraux qu'écrits ;
- différentes tâches données aux étudiants dans le cadre du contrôle continu ;
- mémoires ;
- rapports de stage.

Dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, l'épreuve est évaluée dans les mêmes conditions que pour les autres candidats. Le jury ne peut pas attribuer la note zéro en raison d'un soupçon de fraude. Il délibère sur les résultats de l'étudiant suspecté de fraude dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Cependant, la note obtenue n'est pas communiquée à l'étudiant.

Aucune attestation de réussite ni relevé de notes ne peut lui être délivré, aucune inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public n'est possible, avant que la section disciplinaire n'ait statué sur son cas.

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'exclusion de l'UNC pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'UNC;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

3- Le plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier le contenu d'un travail créatif d'autrui (mots, images, tableaux, graphiques, sons, etc.) et à le présenter sien, sans en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon (article L. 335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est un délit au sens des articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Les étudiants s'engagent à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux quels qu'ils soient et notamment : devoirs et/ou épreuves en contrôle continu, mémoires et travaux de doctorat.

Sont tolérées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur : les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants s'engagent à citer explicitement par des guillemets, l'origine et la provenance de toute information issue dans les travaux qu'ils utilisent.

La citation des sources est obligatoire dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

L'UNC se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les stagiaires de la formation continue s'engagent à communiquer, sur simple demande de l'Université, une version numérique de leur document, afin de permettre cette détection.

DELIVRANCE CARTE SUP'

La Carte Sup', votre carte étudiant.

Carte valable durant la durée des études à l'UNC, la Carte Sup' atteste du statut d'étudiant. Elle est délivrée gratuitement lors de l'inscription administrative. Cependant en cas de perte, de vol ou de dégradation, une nouvelle carte sera émise après demande écrite adressée au Président de l'UNC, et sous réserve du règlement de 1.500 FCFP auprès de l'agence comptable. La Carte Sup' est nominative et strictement personnelle.

Elle permet d'emprunter des livres à la Bibliothèque, elle remplace le ticket restaurant ; elle intègre le porte-monnaie électronique permettant l'achat des tickets R.U., le paiement des photocopies, des impressions. Les bornes mises à disposition des étudiants permettent de recharger la Carte Sup' et d'obtenir le relevé des consommations, ainsi que divers documents administratifs (certificat de scolarité par exemple). La Carte Sup' permet également le contrôle d'assiduité aux enseignements et aux évaluations via une borne installée dans les salles de cours. Elle gère le contrôle d'accès à certains locaux d'enseignement et de recherche.

En conséquence, toute utilisation frauduleuse ou action dans le but de régulariser une situation frauduleuse après un échange, un prêt ou une falsification de la Carte Sup' serait passible de poursuites disciplinaires, tant pour l'étudiant concerné que son ou ses éventuels complices.